

## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

### COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

#### BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

#### Cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le budget annexe « Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

*Elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.*

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017.

Il se décompose en 2 sections : fonctionnement et investissement.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Ordures Ménagères » a été approuvé le 22 février 2018 par le conseil communautaire.

*Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouvertures des bureaux.*

#### Résultats de clôture :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat N-1		471 803.76 €	0.00 €	92 730.79 €	0.00 €	564 534.55 €
Opérations réelles	1 230 489.97 €	1 133 234.18 €	153 947.10 €	91 370.76 €	1 384 437.07 €	1 224 604.94 €
Opérations d'ordre	48 120.19 €	7 974.00 €	7 974.00 €	48 120.19 €	56 094.19 €	56 094.19 €
Totaux	1 278 610.16 €	1 613 011.94 €	161 921.10 €	232 221.74 €	1 440 531.26 €	1 845 233.68 €
<b>Résultat</b>	<b>334 401.78 €</b>		<b>70 300.64 €</b>		<b>404 702.42 €</b>	

L'exécution du budget de fonctionnement fait apparaître un déficit de fonctionnement de 137 401,98 € sur l'exercice 2017, qui, cumulé à l'excédent N-1 (2016 : 471 803,76 €) permettra d'affecter en 2018 un montant total de 334 401,78 €.

L'exécution du budget d'investissement fait apparaître un déficit d'investissement de 22 430,15 € sur l'exercice 2017, qui, cumulé à l'excédent N-1 (2016 : 92 730,79 €) s'élève à 70 300,64 €. Cet excédent sera reporté en section d'investissement recettes sur le budget 2018.

### Section fonctionnement :

Elle regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des équipements et services liés à la compétence Ordures Ménagères.

#### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

#### Comparatif par chapitre avec 2016

Article	Libellé	Cumul CA 2016	Réalisé 2017	Variation en €	Variation en %
70	Produits des services du domaine	1 002 803.14 €	1 024 381.81 €	21 578.67 €	2.15%
74	Dotations, subventions et participations	9 717.55 €	8 411.30 €	-1 306.25 €	-13.44%
75	Autres produits de gestion courante	454.58 €	54.05 €	-400.53 €	
013	Atténuations de charges	866.30 €	0.00 €	-866.30 €	
77	Produits exceptionnels	42 994.04 €	100 387.02 €	57 392.98 €	
042	Opérations d'ordres	19 149.10 €	7 974.00 €	-11 175.10 €	
	<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	<u>1 075 984.71 €</u>	<u>1 141 208.18 €</u>	<u>65 223.47 €</u>	-

#### Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Ce chapitre ne concerne que la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères.

On constate une augmentation de 21 578 €.

Celle-ci est due notamment à des produits non rattachés à l'exercice 2016 d'un montant de 7 000 € qui auraient dû être impactés sur l'exercice 2016 et non sur celui de 2017.

En extrapolant, cela ramènerait le montant de 2016 à 1 009 803 € et celui de 2017 à 1 017 381 € soit une différence de 7 578 € en réalité.

#### Dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des déchèteries et des véhicules, les achats de matières premières et de fournitures, la prestation de services pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte, le coût du traitement des déchets et la cotisation au Syndicat Départemental d'Élimination des déchets (SYDED 87).

#### Comparatif par chapitre avec 2016

Article	Libellé	Cumul CA 2016	Réalisé 2017	Variation en €	Variation en %
011	Charges à caractère général	724 867.95 €	849 822.25 €	124 954.30 €	17.24%
012	Charges de personnel	168 810.90 €	173 447.48 €	4 636.58 €	2.75%
65	Autres charges de gestion courante	99 533.20 €	105 803.36 €	6 270.16 €	6.30%
67	Charges exceptionnelles	4 100.91 €	101 461.88 €	97 360.97 €	
042	Opérations d'ordres	60 401.27 €	48 120.19 €	-12 281.08 €	
	<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	<u>1 057 714.23 €</u>	<u>1 278 655.16 €</u>	<u>220 940.93 €</u>	

### Chapitre 011 – Charges à caractère général

On constate une augmentation de 125 000 €.

Celle-ci est due à des charges non rattachées à l'exercice 2016 d'un montant de 51 725 € (facture Véolia décembre 2016 + facture SYDED novembre et décembre 2016) qui auraient dues être impactées sur l'exercice 2016 et non sur celui de 2017.

En extrapolant, cela ramènerait le montant de 2016 à 776 592,95 € et celui de 2017 à 798 097,25 € soit une différence de 21 504,30 € (+2,77%).

Le montant du traitement des ordures ménagères résiduelles a augmenté de 8 166 € par rapport à 2017 et celui du traitement pour les déchèteries de 4 206,97 €.

### Chapitre 012 – Charges de personnel

On constate une augmentation de 2,75 % de la masse salariale qui correspond à l'augmentation normale (avancements de grade, d'échelon, augmentation de la valeur du point, transfert prime-point de la catégorie C, augmentation du taux des charges patronales, du taux de cotisation de l'assurance du personnel).

### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

On observe une augmentation de 6 270 € liée à un montant important d'admissions en non valeur sur 2017 (27 000 €).

### Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Sur ce chapitre en forte augmentation, on retrouve la subvention exceptionnelle de 100 000 € remboursée au budget principal dont la contrepartie se retrouve au chapitre 77 – recettes exceptionnelles.

## **Section Investissement :**

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du service « Ordures Ménagères » de la communauté de communes. Cette section est liée aux projets d'équipements à moyen ou long terme.

### Dépenses d'investissement :

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du service. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève pour l'exercice 2017 à 153 947,10 €.

La principale dépense concerne l'opération suivante :

- Aménagement de quais supplémentaires à la déchèterie de Saint-Cyr pour un montant de 150 235,60 € ; *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2018 pour un montant de 35 264 € ;*

## Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement s'élève pour l'exercice 2017 à 91 370,76 €.

Les principales recettes sont :

- Subventions du département : 35 149,44 € ;
- Subventions Ademe : 42 564,98 € ;
- Subvention CAF : 581,07 € ;
- Compensation avance sur travaux déchèterie de Saint-Cyr : 13 428 €
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 228,34 €.

*Nota: Les articles L 2121-26, L 3121-1 7, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*